



**MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE**  
**ARRÊTÉ**

**Arrêté N° MA-ARE-2025-007**

17 février 2025

**OBJET : ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR LA COURSE CYCLISTE « LE POINÇONNET » LE SAMEDI 22 MARS 2025**

Vu le décret n° 2017-1279 du 09 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives.  
Vu l'arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur.  
Vu l'instruction interministérielle du 13 mars 2018 portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives.

**ARRÊTE**

**Article 1**

La circulation sera interdite dans les deux sens dans la traversée de l'agglomération de Bénévent-l'Abbaye le samedi 22 mars 2025 de 14h00 à 16h00 ;

**Article 2**

Le stationnement gênant de tout véhicule sur la chaussée sera interdit sur le parcours de la course.

**Article 3**

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. Elle sera fourni par l'organisateur.

**Article 4**

Par dérogation des articles 1 et 2, ces voies pourront être utilisées par les véhicules de Gendarmerie, des Pompiers et SAMU uniquement.

**Article 5**

La divagation des animaux est formellement interdite sur la commune.

**Article 6**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7**

Ampliation du présent arrêté est adressée pour exécution à :

Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,

Monsieur Christophe GIBEAU, Délégué Sécurité – Tour du Limousin Organisation – Site de Labussière  
– 142, avenue Émile Labussière – 87100 Limoges,

sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture  
023-212302103-20250217-MAARE2025007-AR  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025